

# DIAGNOSTIC PAYS DIGNOIS

Juin 2000

## PREAMBULE

### La notion de diagnostic territorial

Un diagnostic de territoire permet de réaliser :

∅ une analyse du « milieu »

Le recueil d'une information (homogène, cohérente et sélective) conduit à établir une image de la situation locale (forces et faiblesses, opportunités et menaces par rapport à son environnement) et pour définir des éléments stratégiques de développement.

∅ une détection des ressources mobilisables (ressources internes ou externes et acteurs),

∅ une première détection des projets (identification de projets structurants et repérage de sites potentiels).

Le recensement des données disponibles sur le territoire du Pays Dignois a été entamé par le Service du Développement de la ville de Digne-les-Bains dont l'objectif est de constituer, avec les principales données fournies par l'INSEE et les autres sources statistiques officielles un Observatoire Economique du Pays Dignois. Les travaux connexes qui ont été menés par ARCADEO se sont heurtés à la difficulté récurrente de pouvoir disposer de données se rapportant au pays ; certaines informations sont, en effet, disponibles seulement au niveau départemental ou au niveau du bassin d'emploi.

Un second axe de travail se réfère à la recherche des études sectorielles existantes sur le Pays. Les contacts pris pour collecter ces documents auprès des services de l'Etat, des Compagnies Consulaires et des organismes d'études publics ou semi-publics qui interviennent dans des domaines spécifiques caractérisant la vie locale (agriculture, emploi, transports, services, fiscalité, cadre de vie, etc...) ont permis de disposer de quelques analyses intéressantes. Le recueil de ces matériaux doit se poursuivre pour continuer à alimenter la réflexion.

L'objectif de ce diagnostic territorial consiste, non pas à produire une analyse fine de la situation, mais de disposer d'une base documentaire suffisante qui, mise en perspective par la rencontre des acteurs, conduit à préciser les forces et faiblesses du territoire, à approfondir les thèmes et les propositions et à apprécier le positionnement des différents partenaires.

En conséquence, le diagnostic proposé révèle plus une vision et une pratique des acteurs qu'un état statistique. En ce sens, le diagnostic constitue le premier élément du projet de développement du Pays Dignois.

## La méthode d'intervention

La mission d'assistance technique comporte deux volets :

- ∅ un appui à l'organisation et à l'animation de la démarche
- ∅ la réalisation d'un diagnostic territorial et l'assistance à la définition d'objectifs de développement pour le Pays Dignois.

### L'information et la sensibilisation des élus

Un premier champ de la démarche d'animation a consisté à rencontrer, en compagnie de Maryline FERAUD, responsable du service du développement de la Ville de Digne-les-Bains (et mise à disposition partielle au Comité du Pays Dignois), les maires et Présidents de structures intercommunales d'aménagement et de développement. Cette première mobilisation des élus par un entretien (d'une durée moyenne d'une heure à une heure et demie) répondait à plusieurs objectifs :

- ∅ délivrer une information générale sur la politique des pays et son cadre législatif et réglementaire,
- ∅ présenter la démarche du Pays Dignois et la volonté exprimée par les membres du bureau de l'association du Comité du Pays Dignois d'élaborer un projet de territoire partagé, en pleine concertation avec les acteurs locaux,
- ∅ expliciter le mode d'organisation future de l'association en groupes thématiques de travail,

- ∅ recueillir des informations sur chaque commune, en matière de situation générale de la commune, de préoccupations vis-à-vis du Pays, de problèmes et de projets de développement, ... ,
- ∅ donner la parole aux élus sur leur positionnement par apport à la notion de pays, en fonction des problèmes locaux, de leur expérience de l'intercommunalité, etc.

A ce jour, les deux Présidents des structures intercommunales ont été rencontrés ainsi que 38 maires (sur les 42 que compte le Pays, non compris la commune de Digne-les-Bains).

Cette démarche de sensibilisation s'est poursuivie par l'organisation de cinq réunions cantonales ouvertes aux membres des conseils municipaux au cours desquels le débat général a pu être posé.

### L'assistance à l'organisation interne

La participation aux réunions du bureau du Comité du Pays Dignois avait pour objet de partager les informations, rendre compte des premiers enseignements recueillis lors des rencontres communales et de donner un avis sur les propositions d'organisation future. La définition des groupes thématiques de réflexion, leur fonctionnement, leur composition ont pu ainsi être mis sur pied au cours de ses premières discussions, tout comme la nécessité d'une politique d'information et de communication adaptée avec l'adoption du principe de création d'un bulletin de liaison, " l'Echo du Pays Dignois ".

Le croisement des informations sur la politique des pays (notamment grâce à la participation à la réunion nationale des Pays en émergence organisée par la DATAR) et sur la préparation de la procédure LEADER + a permis de d'entrevoir les premiers positionnements possibles du Pays Dignois.

De même, l'obligation de créer un Conseil de Développement a donné lieu à une prise de conscience de l'enjeu de cette nouvelle démarche.

### La participation à l'instauration de la démarche participative

Au niveau du terrain, une dynamique réunissant des élus, des associations et des citoyens sur le canton de Mézel, au sein d'une structure informelle (le CREDO) a été générée par l'association des oliveraies d'Estoublon. A partir de la problématique de la rénovation des oliveraies de la vallée une prospective territoriale et patrimoniale globale a démarré.

Sur le plan du Pays, la volonté d'associer les forces vives du territoire à l'élaboration de la charte de développement a conduit les élus du Pays Dignois à définir une mission spécifique d'appui pour la sensibilisation des élus, la composition et le fonctionnement de cette nouvelle structure, notamment en terme d'articulation avec le Conseil Communal de Concertation de la ville de Digne-les-Bains. La connaissance d'expériences en cours au niveau national et la remontée des problématiques du terrain a permis d'apporter une contribution à cette démarche.

# INTRODUCTION

## La problématique de construction du Pays Dignois

La notion de Pays Dignois s'est traduite dans les faits avant même de prendre une existence formelle. En effet, organisé autour de la ville de Digne-les-Bains, le Pays Dignois constitue un espace de transition entre les milieux méditerranéen et montagnard et, à ce titre, une terre dont l'accueil est une vocation ancienne : plus du tiers des ménages du chef lieu est d'origine étrangère, un Dignois sur quatre est d'origine italienne, et le solde migratoire largement positif du dernier recensement en sont les témoignages.

La diversité du territoire du Pays Dignois s'organise autour d'une cohérence naturelle et fonctionnelle. Les cinq bassins qui le composent sont reliés à la ville chef-lieu par les cours d'eau et entretiennent avec elle des relations économiques, culturelles et sociales plus ou moins importantes. Ils partagent des caractéristiques géographiques générales, telles que l'étagement des milieux, le climat méditerranéen, le réseau hydrographique à régime torrentiel, des préoccupations économiques semblables sur le maintien et la création d'emplois, l'aménagement et la gestion de l'espace. Ces similitudes ajoutées aux complémentarités économiques, culturelles et sociales entre la ville-centre et l'espace rural qui l'entoure ont conduit à des échanges qui se sont formalisés avant même l'instauration d'une réflexion commune sur le Pays Dignois.

Cette mobilisation des acteurs s'est concrétisée dans plusieurs domaines :

∅ dans le domaine économique : l'abattoir de Digne-les-Bains

En 1996, devant la menace de fermeture de cette entreprise, la mobilisation de l'ensemble des partenaires de la filière Viande, éleveurs, bouchers, commerçants, chambres consulaires, collectivités locales a permis de sauver 70 emplois directs et indirects. Un Syndicat Intercommunal chargé de la rénovation de l'abattoir a réuni 8 communes (Archail, Le Brusquet, Champtercier, Digne-les-Bains, Entrages, La Javie, Marcoux, Prads-Haute-Bléone) et la communauté de communes des Duyes-Bléone. L'outil de travail a été préservé et, grâce à une campagne de promotion de la viande locale menée par les organisations agricoles, la capacité visée est de l'ordre de 500 tonnes.

∅ dans le domaine de la création d'entreprises : la plate-forme d'initiatives locales

En juillet 1997, la création d'une plate-forme d'initiatives locales, Initiative en Pays Dignois, s'inscrit dans la logique de pays par son champ territorial (les six cantons du Pays Dignois) et son double objet (le développement de partenariats financiers mixtes, publics et privés, pour créer des petites entreprises et l'appui technique aux porteurs de projets). Si depuis 1999, la plate-forme a étendu son action, à la demande du Conseil Général des Alpes de Haute Provence, sur pratiquement la moitié du département soit 105 communes, les projets financés concernent pour près de 75% le territoire du Pays Dignois.

La plate-forme joue un rôle essentiel de coordination et de mise en relation des différents acteurs économiques du Pays en réunissant des représentants, du tissu économique local, des chambres consulaires, du secteur bancaire et des collectivités locales. A ce titre, elle configure un lieu d'échanges et de débats essentiel pour la lisibilité et la régulation effective de la concertation locale.

∅ dans le domaine du développement : l'action de la Réserve Géologique de Haute Provence

Constituée en 1984 pour protéger un patrimoine géologique exceptionnel s'étendant en majeure partie sur le territoire du Pays Dignois, à l'exception du canton de Seyne, la Réserve Géologique est devenue un outil majeur du développement économique.

Partant de cette volonté de restitution de ce patrimoine commun aux populations locales, la démarche a consisté à une mise en valeur de cette richesse unique et une large sensibilisation à une histoire (de trois cent millions d'années) et un capital commun exceptionnel. De ce fait, une solidarité entre les différentes vallées composant le territoire de la Réserve Géologique est née ; de plus, l'organisation fonctionnelle, la répartition des sites et leur valorisation, l'ensemble des relations entre le siège basé à Digne-les-Bains au sein du Centre de Géologie et les sites font de la Réserve Géologique un exemple concret de complémentarité et de collaboration entre milieu urbain et milieu rural.

En développant sa mission première, la Réserve a souhaité entreprendre une véritable action de développement basée sur une stratégie originale de valorisation de la ressource géologique. Grâce au projet d'innovation rurale soutenu par le programme LEADER II, une dynamique axée sur la mise en place de circuits de découverte géologiques a été lancée. Ces circuits visent à développer, à partir des bassins limitrophes à fortes potentialités touristiques (la côte et le site du Verdon au Sud, l'axe Marseille-Lyon à l'Ouest, les stations de ski des Alpes du Sud à

l'Est), de nouveaux flux de circulation convergents vers le territoire de la réserve. Cette politique s'appuie sur des " portes d'entrée ", c'est-à-dire des antennes permanentes disposant d'unités muséographiques et sur des petites entités économiques locales, les " Points d'information Réserve " (gîtes, hôtels ruraux, commerces,...). D'autre part, le programme LEADER II a permis de soutenir des actions d'initiative communale ou privée portant sur des projets économiques, culturels ou d'aménagement

Enfin, dans le cadre de la coopération transnationale, la Réserve Géologique a initié une expérience pilote au niveau international qui tend à valider avec l'aide de trois zones partenaires européennes, la pertinence du concept de géotourisme, c'est-à-dire d'un développement touristique à partir de la valorisation de la géologie.

∅ dans le domaine du traitement des déchets

En matière de déchets ménagers, la ville de Digne-les-Bains et les communes environnantes ont passé convention pour une collaboration au plan technique. En ce qui concerne la communication relative au tri des déchets, une campagne de communication commune à la ville de Digne-les-Bains et à la communauté de communes des Duyes et Bléone a été menée conjointement (Retrival en Pays Dignois).

∅ A un niveau plus large, les références au pays Dignois sont de plus en plus nombreuses

D'un côté, certains plusieurs acteurs économiques (producteurs agricoles, accompagnateurs de moyenne montagne, ...) se regroupent et cherchent à agir de façon concertée en matière de promotion et de commercialisation.

De même, la désignation Pays Dignois est fréquemment intégrée dans les pratiques quotidiennes (presse, entreprises, associations) et témoigne d'une réalité de plus en plus vécue par ceux qui vivent, produisent et communiquent sur le Pays Dignois.

## Les principales étapes de la construction du Pays Dignois

La réflexion a été entreprise dès 1995 par les élus et les partenaires locaux pour poser les bases du futur Pays Dignois. Les premières réalisations (cf. supra) ayant comme cadre de référence le territoire du pays, la réaffirmation de la volonté de l'Etat de faire du pays le support privilégié du développement local ont conduit à préciser la démarche locale.

### La structuration géographique

Le choix du périmètre d'études témoigne d'une volonté de préserver la solidarité existante autour des chefs-lieux de cantons en lui donnant une nouvelle assise économique, sociale et culturelle. Sur le territoire ainsi défini se dessinent cinq zones spécifiques.

#### ∅ la vallée de l'Asse

Elle se caractérise par une unité géographique naturelle autour de la rivière l'Asse et comprend huit communes : Chateauredon, Beynes, Mézel, Saint Jeannet, Saint Julien d'Asse, Bras d'Asse, Estoublon et Majastres.

Les structures communales existantes sont à coopération limitée (secrétariat de mairie, garderie, établissement scolaire, etc...). Une dynamique associative citoyenne regroupant élus, associations et citoyens est en train d'émerger.

#### ∅ le pays des Trois Asses ou les Hautes Vallées de l'Asse

L'unité géographique de ce bassin s'ordonne autour des trois rivières. Les huit communes concernées sont : Tartonne, Clumanc, Saint-Lions, Saint Jacques, Chaudon-Norante, Barrême, Senez, Blioux. La commune de Moriez appartenant au canton voisin de Saint André les Alpes possède géographiquement et économiquement des relations avec cet ensemble.

La structure intercommunale existante, le Syndicat Mixte d'Aménagement des Trois Asses couvre l'ensemble des communes du canton, à l'exception de la commune de Saint Jacques et a pour unique compétence l'aménagement des rivières.

#### ∅ la vallée des Duyes et Bléone

L'organisation géographique et humaine s'organise autour de la vallée des Hautes Duyes et de la Bléone. Ce bassin regroupe neuf communes : Le Castellard-Melan, les Hautes-Duyes, Thoard, Barras, Champtercier, Mirabeau, Aiglun, Mallemoisson et Le Chaffaut.

Une structure intercommunale forte existe : la Communauté de communes des Duyes et Bléone. Elle a une compétence générale d'aménagement et de développement et couvre l'unité géographique à l'exception des communes de Champtercier et d'Aiglun.

∅ la vallée du Bes et la haute vallée de la Bléone

Marquée par la coupure vallée du Bès / vallée de la Bléone, ce micro-pays dépasse les limites cantonales puisqu'il couvre les communes du canton de La Javie (Archail, Draix, Prads, Le Brusquet, La Javie, Beaujeu) ainsi qu'une partie du canton de Digne-Est (La Robine, Marcoux). Les relations avec Barles et Verdaches qui appartiennent au canton de Seyne, apparaissent problématiques.

Le Syndicat Intercommunal à Vocation multiple du canton de La Javie regroupe les communes de La Javie, Le Brusquet, Draix et Prads et a pour objets principaux l'entretien de la voirie et la collecte des ordures ménagères.

∅ le Pays de Seyne

Ce bassin géographique et économique s'organise autour du chef-lieu de canton Seyne-les-Alpes et comprend, en outre, les communes de Barles, Verdaches, Auzet, Le Vernet, Montclar, Selonnet, Saint Martin-les-Seyne.

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple couvre l'ensemble du canton et constitue, de par ses compétences en matière d'aménagement et de développement, une entité forte qui a acquis une expérience en matière de contractualisation sur des problématiques économiques et touristiques (cf. contrat d'objectifs " vallée de la Blanche " sur le IXème Plan Etat/Région).

### La création de l'association de préfiguration du pays

Cette volonté s'est traduite par la création, le 30 juin 1998, d'une association loi 1901, dénommée " Comité du Pays Dignois " qui regroupe les représentants des communes incluses dans le périmètre du Pays Dignois tel qu'arrêté de façon concertée par les élus (soit les cantons de Seyne, La Javie, Digne-Ouest, Digne-Est, Mézel, Barrême et la commune de Malijai).

De par son objet, le Pays Dignois doit :

- ∅ engager, en partenariat avec les forces vives locales, une réflexion concertée sur l'avenir du Pays Dignois,
- ∅ élaborer un diagnostic de territoire,
- ∅ définir des objectifs stratégiques,
- ∅ élaborer un projet de développement cohérent pour ce territoire,

- ∅ établir le charte de territoire du Pays Dignois et mettre en oeuvre les actions définies dans ce cadre.

Cette structuration sous forme associative présente, dans cette phase de démarrage et d'élaboration du projet de développement, plusieurs avantages :

- ∅ elle autorise un démarrage rapide de la réflexion par la mise à disposition d'un outil opérationnel simple, transparent, où les représentants des communes adhèrent de façon individuelle sur la base du principe démocratique et solidaire "une commune, une voix",
- ∅ elle permet, par sa souplesse, la mise en œuvre d'une démarche de partenariat qui réunit les élus locaux, les partenaires publics et privés du monde économique, social, culturel,
- ∅ elle est parfaitement adaptée à la phase de réflexion, en ne figeant aucun partenariat et en ayant, à priori, une durée de vie limitée à la construction du projet global de développement. La phase de mise en œuvre, par la contractualisation avec l'Etat et la région, sera supportée par une structure juridique différente en conformité avec les prescriptions légales (soit syndicat mixte, soit groupement d'intérêt public de développement local), une fois que le projet de développement aura été adopté par les communes.

A ce jour, 28 communes ont délibéré sur le principe de participation à la réflexion sur l'élaboration d'un projet de Pays et 4 autres s'apprêtent à le faire avant l'été.

### La mise en place d'un observatoire du Pays Dignois

La création de cet outil s'inscrit dans une problématique précise : le constat d'une information socio-économique partielle, morcelée, voire inexistante. Or, l'information locale constitue un maillon essentiel dans la conduite d'une politique de développement local.

L'objectif est d'acquérir des éléments de connaissance permettant de disposer d'un observatoire permanent des communes et du territoire dans sa globalité.

Aujourd'hui, l'Observatoire du Pays Dignois a entrepris, sous la conduite de Maryline FERAUD, responsable du Service Développement de la ville de Digne-les-Bains, toute une série de travaux relatifs à l'exploitation locale des premiers résultats du dernier recensement et de leur cartographie. Ces premières réalisations constituent un complément de tout premier ordre à l'exposé du diagnostic territorial.

# 1. LES MOTIVATIONS DES ACTEURS

## 1.1 La perception des enjeux

### 1.1.1 Le positionnement initial des élus locaux

Les élus rencontrés perçoivent l'intérêt d'une réflexion prospective sur des projets dans une période propice à la présentation de demandes de subvention " structurées " (Contrats de plan Etat-Région, prochaine procédure LEADER +, ...).

Par contre, la perception de la nécessité de passer à un autre niveau de réflexion pour la construction d'un projet territorial de grande ampleur n'est pas encore partagée par tous. Face à la présentation d'un dispositif nouveau, des réactions diverses ont été enregistrées :

- le sentiment diffère selon la taille de la commune et l'information dont disposent les élus. Le caractère ambitieux du projet de constitution d'un Pays Dignois retient l'attention ; cette nouvelle façon d'appréhender l'aménagement et le développement du territoire rencontre un intérêt certain, notamment chez ceux qui ont eu à connaître la procédure LEADER (Réserve Géologique ou Hautes Vallées de Provence). Mais ce projet suscite aussi beaucoup d'interrogations, notamment de la part des maires des petites communes. Les craintes les plus fréquentes concernent la perte de prérogatives communales, la délégation forcée de compétences à la structure Pays, l'apparition d'une nouvelle fiscalité, les relations avec la ville-centre.

- le sentiment diffère également en fonction du degré d'intégration des communes dans une structure intercommunale. Le degré d'intercommunalité étant très faible sur le territoire pressenti du Pays Dignois, on ne trouve pas une large culture de démarche intercommunale. Seules, deux structures possèdent des délégations de compétence de la part des communes adhérentes en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique (la communauté de communes des Duyes et Bléone et le SIVOM du canton de Seyne). Les autres structures existantes ont des compétences très sectorielles ou à la carte plutôt tournées vers la gestion d'équipements ou de services.

Les attentes et les craintes exprimées lors des entretiens témoignent de cette période de construction de nouvelles relations dans le cadre d'un Pays en émergence. Elles sont résumées

par canton car elles ont constitué une base d'appui pour la tenue des réunions d'informations cantonales.

### ∅ sur le Pays de Seyne

Les craintes portent essentiellement sur :

- ◆ le positionnement du SIVOM (actuellement en réflexion sur une transformation en communauté de communes) par rapport à l'adhésion au Pays Dignois pose question aux élus locaux à plusieurs niveaux :
  - l'éloignement géographique qui fait craindre un désintérêt de la spécificité du Pays de Seyne par le Pays Dignois,
  - la structuration intercommunale et son avenir semblent constituer une préoccupation concomitante à la réflexion Pays Dignois,
  - l'existence d'une image vallée de la Blanche - montagne, à côté d'une représentation Pays Dignois - plaine doit faire l'objet d'une recherche commune,
  - la possibilité de partager des stratégies communes laisse perplexe et permet, pour certains, d'exprimer le refus de constituer le volet (alibi ?) "montagne" d'une politique décidée par et pour Digne et ses environs immédiats.
- ◆ pour certaines petites communes, existe la crainte de voir les municipalités sans moyens (financiers et humains) et sans projets être marginalisées.

Les attentes sont nombreuses :

- ◆ de très nombreux projets existent, suite aux procédures contractuelles. Ils nécessitent, soit une synergie au niveau de la réflexion (études de faisabilité, assistance au montage de projets, ...), soit une aide à la recherche de financements, lorsque l'étude de faisabilité est positive.
- ◆ les petites communes attendent de l'assistance à l'émergence de petits projets et pour certaines (Auzet, Barles) un appui à l'approche en terme de massif (les Monges).
- ◆ sur l'ensemble de ces micro-projets, le Pays peut jouer un rôle de facilitateur tant au niveau de l'émergence, de la coordination administrative et technique ou du montage opérationnel.

### ∅ sur la vallée de l'Asse (canton de Mézel)

Les craintes relèvent plutôt du manque de sensibilisation de la part des conseillers municipaux et des habitants aux problématiques de développement. On ne perçoit pas l'intérêt d'une approche de pays et une confusion est faite parfois entre la plate-forme d'initiative locale (Initiative en Pays Dignois) et le Pays (Comité du Pays Dignois)

Les attentes concernent la capacité du Pays à permettre, en l'absence d'intercommunalité au niveau local, l'amorce d'une réflexion collective puis l'élaboration de projets structurants porteurs d'activités et d'emplois au niveau cantonal.

#### Ø sur la vallée des trois Asses (canton de Barrême)

Les craintes exprimées concernent les aspects juridiques : forme juridique du pays entraînant la perte de compétences communales, dérive possible vers une communauté de communes "imposée" au niveau cantonal.

Les attentes sont nombreuses et diversifiées :

- ◆ le Pays doit jouer un rôle fédérateur sur des questions essentielles (traitement des ordures ménagères, RN 202).
- ◆ la structure Pays doit garantir la cohérence globale du projet de développement. Elle doit surtout oeuvrer au niveau de la cohérence des services publics et au public, d'où l'idée d'établir un schéma des services du Pays et un système de veille permanent sur les services de proximité.. Le Pays doit défendre une équation simple du développement : les collectivités s'autodéveloppent à partir de projets et, dans le même temps, les administrations assurent un minimum de services.
- ◆ le Conseil de Développement (avec l'association d'organisme à vocation territoriale plus large du style ADMR, Comité de Développement Agricole de St André, ...) pourrait fournir des informations aux associations locales en matière juridique et sociale.

#### Ø sur le canton de Digne-Est

Les craintes sont relatives à la procédure de pays qui représente un véritable intérêt pour les « grosses » communes et a pour objectif la réalisation de travaux importants : routes, lac colinéaire (Siron). Les petites communes ne sont donc pas concernées par cette politique. Une autre crainte concerne aussi la collusion " Pays Natura 2000 " en tant que procédure imposée « d'en haut ».

Aucune attente précise n'est exprimée

#### ∅ sur le canton de La Javie

Les craintes touchent surtout la complémentarité difficile entre un SIVOM aux compétences limitées et un Pays disposant d'un champ très large d'orientations. Pour certains, la démarche pays est porteuse, à terme, d'une intercommunalité "forcée" sans concertation autour de Digne du type communauté de communes à fiscalité propre qui conduirait à la négation des petites communes.

Les attentes concernent le Pays comme un outil pour mettre en place des actions d'équipement ou de rénovation sur l'ensemble du territoire par des programmes pluri-annuels bénéficiant d'un maximum de financements. D'autre part, le pays doit permettre d'aborder la complémentarité ville/campagne en définissant des axes structurants réfléchis dans un cadre équilibré (ex : reconquête Bléone)

#### ∅ sur la vallée des Duyes et Bléone (canton Digne-Ouest)

Les craintes concernent la peur de voir la communauté de communes « disparaître dans le Pays ». L'absence de volonté de participer à la réflexion tient aussi, pour certains maires, à l'incompréhension du périmètre qui va jusqu'au canton de Seyne.

Il est aussi demandé une transparence et une gestion collective et démocratique qui permettent la concertation de chaque commune sur les projets et les thèmes majeurs les concernant (infrastructures routières, Bléone).

Une des limites exprimées de l'action du Pays réside dans son manque de prise pour enrayer la chute du secteur agro-alimentaire : aides pour mise aux normes, assouplissement de la législation dans le cadre de la loi montagne.

Les attentes s'expriment en matière de compétences de la structure de pays. Le Pays doit travailler sur des thèmes structurants. La structure pays doit rester un organe de réflexion et d'orientations et ne pas avoir de compétences techniques.

Face à ce premier constat, la constitution d'un espace de débats apparaît nécessaire pour lever les ambiguïtés, apporter les informations pratiques pour la bonne compréhension de la démarche, échanger les idées, faire émerger les projets et, au bout du compte, pour la participation des habitants. Cette préoccupation s'exprime aussi par la voix de groupes

informels (par exemple le CREDO sur le canton de Mézel). Cet ensemble de préoccupations a donné lieu à la rédaction d'une note méthodologique destinée à appuyer la démarche d'aide à la définition de stratégies locales (cf. annexe).

### 1.1.2 La sensibilisation des élus par des réunions cantonales

L'organisation de quatre réunions cantonales d'information a permis la mise en œuvre d'un débat constructif sur l'adéquation de l'émergence du pays avec les problématiques locales de développement. Par la présence à chacune de ses réunions de membres du bureau du Comité du Pays Dignois, « non territorialement concernés », les discussions ont porté à la fois sur les aspects locaux et sur les connections possibles avec des situations similaires rencontrées dans d'autres secteurs géographiques du pays. La perception d'un territoire commun de projets a progressé de façon importante par cette première série d'animations.

### 1.1.3 La perception par les élus locaux des motivations des autres acteurs

L'incitation forte à constituer des pays est perçue par les responsables locaux de façons parfois contradictoires :

- pour une bonne part, les nécessités de mieux organiser l'aménagement du territoire et de mieux rationaliser les interventions financières des partenaires institutionnels sont parfaitement admises. Là encore, les politiques contractuelles mises en place, depuis de nombreuses années, par la Région (PLAC, contrat d'objectifs), par l'Etat et la Région (contrat de plan), les procédures européennes (LEADER) ont bien été perçues comme des incitations à promouvoir un développement intégré et planifié de territoires en offrant, à la clef, l'accès à des financements appropriés.

- une motivation utilitariste s'exprime également pour conserver ou avoir accès à des aides conditionnées à la création de pays.

- la possibilité (et pour certains la quasi obligation) de constituer un pays renferme des craintes très fortes concernant la disparition programmée à terme des communes, la marche vers une intercommunalité forcée centrée sur Digne. On retrouve, à ce niveau, un sentiment de résistance, voire de repli envers toute tentative d'empiéter sur des prérogatives communales inaliénables.

D'autres interrogations portent sur la perte de compétences des structures intercommunales existantes et sur les complémentarités réelles avec la structure juridique support du Pays.

#### 1.1.4 Le positionnement des autres acteurs

L'Etat s'est positionné, tant par l'intermédiaire de M. le Préfet que par les représentants de ses services qui ont pu être rencontrés, en appui à la démarche de constitution du Pays.

Les compagnies consulaires (à travers les techniciens rencontrés) ont affirmé leur souhait d'être associées à la constitution du Pays Dignois. Leur participation à toutes les phases de la démarche est nécessaire à la construction du Pays.

Le secteur associatif dans sa grande majorité n'a pas encore été consulté à ce jour. Cependant, à travers sa participation à l'avis rendu par le Conseil Communal de Concertation de Digne-les-Bains (qui regroupe aussi des associations ayant leur siège hors de Digne et dont le rayonnement sur la ville est reconnu), on peut estimer que ce partenaire, indispensable à l'ancrage du pays dans les mentalités et les pratiques, constitue un des moteurs de la réflexion, notamment à travers le futur Conseil de Développement.

## 1.2 La perception du territoire

### 1.2.1 Le pays « espace vécu » ?

Même si la vision d'une entité de pays est pour certains élus conçue de façon très restrictive en terme géographique le périmètre envisagé pour le Pays, sous réserve de préserver les identités locales de bassins, rencontre une large adhésion. En fait, plusieurs territoires peuvent se recouper dans la perception des acteurs :

- ∅ le territoire politique (commune, canton), circonscription électorale et , à ce titre, espace de légitimité
- ∅ le territoire administratif, c'est-à-dire, les zonages établis pour la mise en œuvre de mesures administratives (zone d'emploi, zone agricole, zone montagne, zone 5b, etc.) qui correspondent en théorie à des démarches de rationalisation et de recherche d'impact optimal. Mais leur nombre, leur superposition peuvent faire parfois douter de leur efficacité.
- ∅ le territoire économique (bassin d'emploi, de production, ...)

∅ le territoire de vie auquel on peut s'identifier, où l'on circule, où se développent des relations quotidiennes. Territoire de quotidienneté mais aussi de mémoire, de solidarité de projet alors que les territoires politiques et administratifs relèvent de l'autorité.

L'espace politique local semble avoir du mal à intégrer la mobilité des bassins de vie et d'emploi qui, souvent, débordent les zonages institués. Les élus raisonnent sur un périmètre de compétence englobant leurs habitants alors que ces habitants sont des « multi-appartenants territoriaux » et, de fait, « vivent » le pays au quotidien dans leur vie professionnelle, sociale et culturelle.

Les perceptions, de la part des socio-professionnels et du monde associatif, restent à confirmer. Les avis du Conseil Communal de Concertation sur le Pays Dignois laissent augurer d'une ouverture vers une identité possible du Pays Dignois sur le moyen terme.

### 1.2.2 La difficile relation à la ville-centre

L'idée de pays implique un centre identifiable comme une ville et des interfaces plutôt que des limites. Le pays Dignois, avec une ville-centre regroupant plus de la moitié de la population, illustre parfaitement la logique de la « fraternité territoriale » fondatrice de la notion de pays. Digne-les-Bains est à la fois un pôle commercial, un pôle de services et un pôle d'équipements qui structure la vie quotidienne de tous les acteurs du Pays Dignois. Mais le Pays vit aussi autour de villages-centres dans un maillage du territoire qui reconnaît, suivant la nomenclature de l'INSEE, un bourg-centre (Seyne-les-Alpes) et des villages-centres (Barrême, Mézel, Mallemoisson, Le Brusquet).

Or, la relation des communes rurales avec le chef lieu n'a pas toujours été évidente. Le partenariat avec la ville-centre, basé à la fois sur une évidence économique de dépendance et sur un apport nécessaire en terme d'espace et de potentialités économiques (zones artisanales, complémentarités touristiques et culturelles), trouve des résistances qui tiennent à la perception de la relation uniquement en terme de pouvoir et à l'image d'une fiscalité qu'il faudrait partager.

Cet état d'esprit semble largement évoluer. Le rapprochement constaté à travers les initiatives antérieures à l'émergence du Pays (cf. p 5 et après) doit se poursuivre dans la construction conjointe d'un espace qui reconnaît le rôle de la ville-centre tout en évitant la centralisation systématique et en confortant les bassins locaux dans leurs identités économiques, sociales et culturelles.

## 2. UN PREMIER ETAT DES LIEUX

### 2.1 Repères démographiques

Le pays Dignois a enregistré, entre 1975 et 1999, une progression de sa population quasi identique à celle observée dans le département (23% par rapport à 24,4%). Ce chiffre global cache des disparités importantes. La part de la ville de Digne-les-Bains diminue (de 63% en 1975 à 53% en 1999) ce qui a des conséquences sur son économie et sa fiscalité. En parallèle, tous les cantons voient leur population augmenter et notamment ceux qui se situent dans la proche périphérie de la ville -centre :

le canton de Digne-Ouest	+ 120 %
le canton de La Javie	+ 71 %
le canton de Digne-Est	+ 66 %

Ces pourcentages doivent être relativisés par rapport à la taille des communes du Pays. Seules quatre d'entre elles dépassent le millier d'habitants et 6 se situent dans la tranche 500-999. La population moyenne par commune (hors ville de Digne) s'élève à 331 habitants.

En ce qui concerne la structure de la population par âge, la part des 60 ans et plus a tendance à augmenter, tout en restant dans la moyenne régionale. Mais la part des moins de 25 ans est inférieure à la part régionale.

L'étude complète de l'évolution de la population du Pays Dignois, réalisée par le Service du développement de la ville de Digne-les-Bains au titre de l'Observatoire du Pays Dignois, montre globalement que des communes situées à une demi-heure du chef lieu sur des axes de communication faciles ont augmenté leur population et que, par contre, certaines petites communes sont dans des situations très critiques.

Communes	Evolution démographique 75 / 99	Distance en temps de Digne
Le Brusquet	+ 148 %	10 min
La Javie	+ 51 %	15 min
Prads	- 18 %	30 min

Mallemoisson	+ 140 %	15 min
Champtercier	+ 143 %	10 min
Le Chaffaut	+ 193 %	10 min
Thoard	+ 52 %	30 min
Les Hautes Duyes	- 29 %	35 min
Barrème	0	30 min
Seyne les Alpes	+ 19 %	45 min
Le Vernet	- 26 %	30 min
Auzet	+ 19 %	30 min
Estoublon	+ 61 %	25 min
Mezel	+ 66 %	20 min

On peut rapidement conclure, en première analyse, que le Pays Dignois, subit un phénomène de péri-urbanisation qui s'étend au-delà des communes limitrophes puisqu'il touche la vallée de l'Asse. En dix ans, le Pays Dignois a vu sa population croître de 1500 habitants, de 1990 à 1999, sans apport de la ville-centre. La formalisation d'un Pays peut donc se faire autour d'un objectif de croissance globale de population, en visant des objectifs de maintien dans les communes les plus excentrées et d'attractivité de nouveaux résidents créateurs de richesses.

## 2.2 Le secteur économique

Le Pays Dignois se situe au cœur d'une zone d'emploi dont le découpage institutionnel est complexe : il existe une agence ANPE à Digne, mais le canton de Seyne est rattaché à l'antenne de Barcelonnette. Globalement l'activité économique dépend essentiellement du tertiaire avec une multitude de TPE (Très Petites Entreprises). Il n'existe pas d'activités structurantes, créatrices d'emploi.

Le taux de chômage est relativement faible sur la zone d'emploi (aux alentours de 8 %), mais on note un fort chômage récurrent qui laisse deviner l'importance du travail saisonnier et de l'intérim, d'où d'importants mouvements de personnels. Une part de la population, autour de 10 %, vit avec des ressources inférieures au seuil estimé de bas revenus.

### 2.2.1 La situation générale de l'emploi

En ce qui concerne la répartition des entreprises, on en trouve 57,5 % sur la ville de Digne-les-Bains, et 70 % sur Digne et son immédiate périphérie. Les salariés se situent à 70 % sur le chef-lieu. Les emplois jeunes se trouvent à 70 % sur Digne, 12 % sur Seyne-les-Alpes et 5 % sur Thoard.

Les demandeurs d'emplois, sur la base de chiffres de 1999, se concentrent à 60 % sur Digne, puis à 5,7 % sur Seyne-les-Alpes. Les chômeurs de moins de six mois représentent 49 % de l'ensemble, ceux de moins d'un an 70 %. Les femmes représentent 51 % des demandeurs d'emplois et la tranche des 25-49 ans est la plus forte chez les hommes que chez les femmes.

L'examen rapide des données disponibles en matière de fiscalité (l'information n'est pas disponible pour les communes de moins de 11 foyers fiscaux imposés) montre que 52% des contribuables du Pays ne sont pas imposables. Cette moyenne recouvre des écarts importants. Un nombre non négligeable de communes dépasse le taux de 60% de non imposables, parmi lesquelles des chefs lieux de cantons : La Javie, Barrême et Seyne-les-Alpes.

### 2.2.2 Le commerce

La zone d'attraction potentielle de la ville-centre est de l'ordre de 50 000 habitants, soit une zone de chalandise correspondant à près de trois fois sa population.

Le pôle commercial de St Christophe possède une forte attractivité et joue un rôle significatif dans l'économie locale.

Le commerce de proximité semble en position délicate. Sur Digne, bien que le centre ville représente un centre commercial important pour la ville et le Pays Dignois (notamment les jours de marché), ce positionnement s'effrite pour plusieurs raisons :

- ∅ de prix proposés (source majeure d'insatisfaction de la clientèle), d'accueil ou d'animation.

Cette situation semble évoluer positivement au regard du regain de dynamisme de la principale artère commerçante du centre-ville, le Bd Gassendi. Une action volontariste coordonnée d'animation doit permettre de diffuser une nouvelle vitalité vers la rue de l'Hubac dont les friches commerciales tiennent aussi aux difficultés inhérentes aux problèmes urbanistiques liés à la dégradation du centre ancien. Celui-ci fait l'objet d'une action de grande ampleur, en cours de réalisation, à travers le programme de redynamisation du centre ville (au titre des villes qui

animent des zones de revitalisation rurale); Ce programme comporte quatre objectifs principaux :

- ∅ l'engagement d'une démarche de rénovation de l'habitat vétuste ou dégradé,
- ∅ la revitalisation du commerce en centre ville,
- ∅ la revitalisation urbaine par création ou rénovation d'équipements structurants,
- ∅ le développement des activités économiques.

Les trois premiers objectifs auront un impact bénéfique à l'ensemble du Pays Dignois en redynamisant le rôle et l'image de la ville centre du Pays. Le quatrième s'inscrit complètement dans la logique de pays et dans la complémentarité entre urbain et rural. La vocation urbaine de Digne sera renforcée par l'encouragement des initiatives et la diversification de l'économie locale.

En zone rurale, la fonction commerciale de proximité est assurée dans des conditions hétérogènes. Dans ce domaine, l'adaptation aux nouvelles habitudes de consommation et à la clientèle touristique n'est pas aisée. Seuls, les chefs lieux de cantons bénéficient d'une couverture minimale, notamment en terme d'alimentation :

- sur le canton de Digne-Ouest, on trouve un café à Entrages, deux cafés restaurants et un hôtel à Chabrières.

- sur le canton de Digne-Ouest il existe une bonne implantation commerciale avec boulangerie, boucherie-charcuterie, alimentation générale, garage avec distribution de carburant, trois bars (dont un tabac et deux restaurants) à Thoard, une épicerie-bureau de tabac, un bar-restaurant-hôtel et un garage au Chaffaut, une épicerie tabac, une boulangerie, un bar-hôtel-restaurant et un salon de coiffure à Mallemoisson, un bar à Mirabeau, un café restaurant à Aiglun et un café-tabac à Champtercier.

- sur le canton de Mezel, Mezel dispose d'une épicerie, une boulangerie, une boucherie charcuterie, deux cafés-restaurants et un salon de coiffure, Estoublon d'un café-restaurant, un garage et une épicerie, Bras d'Asse deux épiceries, un multiservices, un garage avec distribution de carburant, un bar, un bar-restaurant, un hôtel-restaurant et un salon de coiffure, Chateaudon, un bar-hôtel-restaurant et un poste de distribution de carburant.

- sur le canton de Barrême, le chef lieu compte deux cafés-restaurants dont un tabac, deux boulangeries-pâtisseries, une boucherie-charcuterie, une épicerie, une supérette, deux garages dont un avec distribution de carburant, une librairie, une armurerie, Senez, un café-restaurant, Blieux une alimentation-café-tabac et Tartonne un café-restaurant

- sur le canton de La Javie, se trouvent à Archail un café, à Prads un bar-restaurant, au Brusquet une épicerie-tabac, un garage avec distribution de carburant et un café, à La Javie, une épicerie, deux cafés restaurants dont un hôtel et une boulangerie

- sur le canton de Seyne, le chef-lieu regroupe l'essentiel des commerces. Selonnet dispose d'une épicerie, de deux garages une boulangerie et deux cafés-restaurants et un hôtel, Montclar d'une épicerie, deux boulangeries, une boucherie-charcuterie, trois bars, cinq restaurants, un hôtel, un salon de coiffure, une librairie, Barles un bar-hôtel-restaurant, Auzet un bar.

Globalement 16 communes du Pays Dignois sont dépourvues de tout commerce de proximité.

### 2.2.3 L'artisanat

On comptait 532 entreprises artisanales sur le Pays Dignois en 1999. Digne-les-Bains et sa périphérie (communes des cantons de Digne-Est et Digne-Ouest) représentaient plus de 67% du total et le canton de Seyne 13%.

Les secteurs du bâtiment et des services sont les plus présents (respectivement 43% et 29%) ce qui confirme la spécificité du Pays Dignois puisque le premier taux est identique à celui du département, tandis que le second est supérieur d'un point et demi.

L'artisanat, par sa diversité et sa présence sur l'ensemble du territoire du Pays est un élément économique structurant qui participe au maintien de la vie locale. L'artisanat d'art peut représenter un atout stratégique sur les plans économique, touristique et d'image pour le Pays. L'existence de l'Association de Promotion des Produits du Pays Dignois porte témoignage de l'effort de mise en réseau, avec le soutien de la communauté de communes Duyes et Bléone, de producteurs et d'artisans qui, en se regroupant, ont pu organiser un point de commercialisation de leurs produits au travers d'une exposition-vente durant la période estivale. Cette initiative s'est élargie à l'ensemble du Pays Dignois puisqu'elle regroupe une vingtaine de producteurs et artisans du Pays Dignois, pour moitié sur le territoire de la communauté des Duyes et Bléone et pour moitié sur les cantons de Digne-Est, Digne-Ouest, Mézel et La Javie.

Cette dynamique représente un atout fort dans le projet en cours de Maison et Vitrines de Pays conçu à la fois comme lieu de vente, "appelant" susceptible de dynamiser l'ensemble des acteurs et aussi comme un projet d'entreprise ce qu'il procure aux producteurs et aux artisans locaux une opportunité de commercialisation directe.

## 2.2.4 L'immobilier d'entreprises

L'état des lieux des zones d'activités est très disparate. Celles de Digne-les-Bains, de Champtercier, Seyne les Alpes sont saturées ; les communes environnantes, notamment Aiglun et Le Chaffaut, disposent encore de nombreux lots. L'offre en matières d'équipements et de services semble ne pas toujours correspondre aux demandes (équipements de qualité moyenne, offre uniforme et peu souple) alors qu'elle apparaît complémentaire (Aiglun offrant des lots de surface assez importante tandis que Le Chaffaut dispose de lots de faible superficie). Mais la commercialisation reste du domaine de chaque collectivité sans possibilité actuelle de coordination à une échelle territoriale plus large.

Commune	Zone	Nbre entreprises	Effectifs	Surf totale	Surf dispo	Prix vente m <sup>2</sup>
Aiglun	ZA	1	5	98337	68194 (69%)	89,45
Champtercier	ZA	18	65	27322	0	90
Digne les Bains	St Christophe1	17	76	22619	0	110
	St Christophe2	8	62	15041	0	110
	St Christophe3	45	436	50715	0	150
	St Christophe4	3	4	35803	0	150
	St Christophe5	6	106	36782	4960 (13%)	150
	St Christophe6	5	69	30842	0	150
Seyne les Alpes	ZA	9	46	33266	0	31
Le Chaffaut	ZA StPierre	2	5	20 000	17800 (89 %)	Forfait entrée : 20 KF Terrain : 40 F/m2 Droit à construire : 100 F/m2

En ce qui concerne l'offre de locaux commerciaux, l'expérience de la plate forme d'initiatives locales a montré les difficultés parfois rencontrées par les créateurs pour obtenir un bail commercial, certains propriétaires ne proposant, au premier abord, qu'un bail précaire.

Une démarche globale de redynamisation est entreprise dans le cadre d'un programme local de l'immobilier d'activité (PLIA) pour aboutir après un diagnostic (sur les marchés immobiliers et fonciers, l'évolution des besoins) à des propositions concernant l'ensemble des secteurs d'activités (commerce, artisanat et services).

## 2.3 L'agriculture

Le territoire agricole du Pays Dignois recouvre une large diversité :

- ∅ polyculture, élevage, surtout ovin, dans la périphérie dignoise (90% de l'espace est utilisé en parcours ou en prairie) et un peu d'arboriculture sur La Javie,
- ∅ bovins (viande et lait) sur le bassin de Seyne,
- ∅ agriculture plus méditerranéenne sur le canton de Barrême avec de la polyculture, de l'élevage et de la lavande fine,
- ∅ grandes cultures (céréales, maïs, lavandin, oliveraies, plantes aromatiques) sur le bassin de Mézel.
- ∅ le secteur des plantes à parfum avec des labels spécifiques (menthe du Chaffaut, lavande fine de Barrême) participe à la diversification et la réorientation de la production agricole.

La déprise agricole est importante et entraîne une dévitalisation des hameaux excentrés. De plus, en cas de réutilisation des terres, la partie la plus riche, souvent les fonds de vallées sont exploitées, au détriment des moins bonnes terres qui sont dévolues aux candidats à l'installation.

Les possibilités de diversification par la transformation de produits fermiers et leur valorisation sur les marchés de proximité sont bien exploitées.

La diversification agritouristique n'apparaît pas porteuse économiquement sauf en ce qui concerne les fermes-auberges. Elle permet néanmoins le maintien du patrimoine bâti.

Des niches en terme d'activité agritouristique existent comme l'élevage de rennes à Auzet, les fermes de découverte.

Le Pays possède deux abattoirs qui rencontrent chacun des difficultés à maintenir et accroître leur activité. Celui de Digne qui a été relancé grâce à une action collective, manque d'exploitants et travaille à la dynamisation des éleveurs et à l'amélioration de son fonctionnement pour atteindre un tonnage traité satisfaisant, de l'ordre de 500 tonnes. Celui de Seyne, d'une capacité de 150 tonnes, ne dispose pas de l'agrément d'abattage équin.

Deux domaines, potentiellement porteurs, ne sont pas exploités : l'agriculture biologique et la forêt.

La procédure des Contrats Territoriaux d'Exploitation vise, à travers deux volets indissociables, une production de qualité pour une meilleure valeur ajoutée d'un côté et protection de l'environnement et entretien du territoire de l'autre. Le Pays Dignois peut trouver avec l'aide de cette nouvelle pratique un atout de développement de l'emploi, de la qualité et de la préservation de l'environnement.

## 2.4 Le tourisme

Il constitue, à l'évidence, une préoccupation majeure des élus du Pays Dignois qui voient dans ce secteur une opportunité majeure pour retenir les habitants, créer des activités et de la richesse. Le secteur touristique, par ses impacts directs, indirects ou induits sur l'économie locale, constitue la priorité (au moins en terme quantitatif de projets communaux) d'un développement endogène local.

### 2.4.1 Les activités

Les activités existantes sont principalement de plusieurs types :

- ◆ le tourisme hivernal de sports et loisirs montagne sur le bassin de la vallée de La Blanche avec trois sites de ski de piste (Le Grand Puy, Chabanon et St Jean-Montclar) et un site de ski de fond (Le Fanget),

- ◆ des activités de pleine nature sur une bonne partie du Pays Dignois qui combinent des thèmes comme la randonnée de moyenne montagne sous toutes ses formes (sportive, de découverte, thématique,...), des pratiques sportives comme le parapente, le deltaplane, le cyclotourisme, la randonnée équestre, le golf etc., du loisir (tourisme culturel, géotourisme).
- ◆ du thermalisme à Digne-les-Bains qui contribue à dynamiser l'économie locale et rejaillit sur l'ensemble du Pays Dignois en termes d'emplois directs (une centaine à l'établissement thermal) et indirects (hôtellerie, commerce, restauration, etc.)
- ◆ du tourisme culturel avec notamment :
  - . la Réserve Géologique qui est, par les sites de découverte aménagés, l'attrait du Centre de Géologie et des antennes muséographiques (Castellane et bientôt Sisteron), l'offre en matière de culture et d'art contemporain en collaboration avec le Musée départemental au sein du CAIRN, un centre de culture scientifique et technique de renommée internationale qui reçoit près de 100 000 visiteurs par an.
  - . la fondation Alexandra-David Neel qui par une offre tout à fait spécifique attire un public régional et national, notamment par les Journées Tibétaines.
  - . la citadelle de Seyne les Alpes;
  - . la cathédrale de Senez
  - . la cathédrale Notre Dame du Bourg à Digne-les-Bains
  - . l'ensemble du petit patrimoine rural sacré et vernaculaire (églises, chapelles, lavoirs, fours, etc.)

Le Pays Dignois possède deux offices de tourisme. L'Office de Tourisme de "Digne et du Pays Dignois" a élargi sa compétence territoriale à certaines communes de la proche périphérie du chef lieu. Il a engagé une politique de promotion et de montage de produits en relation avec l'établissement thermal. Celui de Seyne travaille sur un concept montagne été - hiver. Ces deux structures se positionnent en partie sur les mêmes thèmes le classement des meublés, la diversification de l'offre touristique, la promotion.

#### 2.4.2 Les hébergements

La capacité et la qualité de l'hébergement proposé sont de gamme moyenne, pas toujours adaptée aux exigences nouvelles de la clientèle en matière de confort.

La majeure partie des hôtels est répertoriée en deux étoiles et d'une capacité rarement supérieure à 30 chambres. L'accueil de groupes n'est possible qu'à Digne dans 2 établissements et dans l'un des 2 hôtels de St Jean-Montclar. Sur un total de 42 établissements,

20 sont non classés représentant 32% des chambres. Deux d'entre eux ont trois ou quatre étoiles et sont situés à Digne. La Vallée de la Blanche possède 7 hôtels sur 12 non classés.

Pour l'hôtellerie de plein air, le Pays Dignois compte 16 établissements et peut accueillir 5300 personnes. 7 sont classés en catégorie 3.

Les gîtes ruraux sont présents sur l'ensemble du territoire et les meublés, concentrés plutôt à Digne-les-Bains et Seyne-les-Alpes, sont de qualité très hétérogène et souvent de petite superficie.

#### 2.4.3 Une analyse rapide des tendances de fréquentation en 1999

Les données disponibles proviennent de l'Office de Tourisme de Digne-les-Bains car l'Office de Tourisme de Seyne les Alpes, en pleine restructuration en 1999 s'est donné pour objectif de disposer des moyens pour une collecte fiable d'information.

- ◆ L'Office de Tourisme de Digne-les-Bains a reçu 35 000 visiteurs en 1999 (+ 15 % par rapport à 1998) et le site Internet créé en 1998 a enregistré 85 000 connexions.
- ◆ La clientèle de l'Établissement Thermal se stabilise autour de 7800 curistes et la fréquentation des résidences de tourisme et surtout des meublés est importante.
- ◆ L'hôtellerie et la restauration arrivent à obtenir de très bons résultats en avant-saison (notamment sur le mois de juin) tandis que les gîtes de France et les campings de la périphérie du chef-lieu ont connu une très bonne arrière-saison.
- ◆ Sur le plan du patrimoine, le Musée Promenade et la Fondation Alexandra David Neel attirent près de 14 000 visiteurs chacun. 9000 personnes ont visité Notre Dame du Bourg.
- ◆ En ce qui concerne le secteur des sports et des loisirs, il faut noter l'engouement pour le parapente (pour les vols de découverte et surtout pour la pratique en vol autonome en individuel ou en clubs et écoles extérieurs au Pays Dignois).

Si la saison touristique a été estimée satisfaisante, il convient de souligner les efforts entrepris en matière de promotion et de commercialisation notamment auprès de tours opérateurs

comme Terres d’Aventure, Nouvelles Frontières, Terra Incognita et Compania della Natura (tour opérateur italien).

## 2.5 L’habitat, les transports

### 2.5.1 L’habitat

L’analyse globale des données disponibles met en lumière quelques caractéristiques fortes et différenciées :

- ∅ Le nombre important de résidences secondaires dans les cantons de Seyne, Mézel et Barrême (avec respectivement 69, 40 et 39 % des logements),
- ∅ L’importance des logements vacants à Digne (près de 650 soit 8,2 %) et dans le canton de Barrême (140 logements soit 14 %),
- ∅ La spécificité du caractère urbain de la ville de Digne-les-Bains, tant au niveau du statut d’occupation des logements que de la typologie des résidences principales.

La situation de l’habitat des centres villes et de villages est l’un des points d’inquiétude exprimés. Les élus ont pris conscience de la nécessité de rénovation et de confortement de la fonction résidentielle des centres. Les constats dans beaucoup de localités (Digne mais aussi Seyne, La Javie, Le Brusquet, etc.) mettent comme priorité de l’action publique l’intervention sur les logements et les équipements urbains des centres.

Cette action semble d’autant plus urgente que les communes sont confrontées à une demande de logements permanents (qui concerne quasiment l’ensemble du Pays pour un total estimé par les maires allant de 2 à 5 demandes par commune) et que des projets de réhabilitation voire de construction de logements sociaux ont été dénombrés.

### 2.5.2 Les transports

Les communes situées dans la périphérie de Digne-les-Bains soulèvent le problème des déplacements au chef-lieu sous la forme de réflexions alternatives aux déplacements individuels : extension du TUD, covoiturage, taxi collectif, système de transport à la demande.

Les communes les plus éloignées sont soumises aux difficultés inhérentes aux horaires et aux tarifications inadaptées des lignes régulières de transport en commun. L’harmonisation des horaires pour faciliter les déplacements vers Digne à des coûts correspondants au kilométrage

réellement effectué et les correspondances vers Marseille constituent des questions incontournables, inhérentes à la vie quotidienne d'une partie de la population.

Les questions relatives à la poursuite de l'A 51 vers Digne, l'amélioration de la RN 202 et la réouverture de la ligne de chemin de fer Digne Saint Auban auront un impact sur les relations internes et externes du Pays.

## 2.6 L'environnement et le cadre de vie

L'environnement fait partie des préoccupations essentielles des élus que l'on peut regrouper sur quelques points :

- ◆ les plans d'aménagement intégrés des cours d'eau

Que ce soient La Blanche, Le Bès ou La Bléone, les cours d'eau constituent des écosystèmes sur lesquels l'action publique doit intervenir de façon globale (actions sur les pollutions, sur l'aménagement des rivières contre les crues, sur la valorisation touristique de loisirs et halieutique) au titre d'une charte de qualité environnementale et touristique. Les outils d'aménagement existants, comme, par exemple, le Syndicat d'Aménagement de la Bléone ou le Syndicat Mixte des trois Asses apparaissent comme des partenaires compétents et expérimentés sur cette problématique intégrée de développement.

- ◆ la collecte et le traitement des déchets ménagers

Un grand nombre de communes ne disposent pas d'installations aux normes de dépôt d'ordures ménagères et ne font pas partie d'une collecte desservant plusieurs communes. Le retard pris sur ce dossier spécifique fait de ce thème une priorité essentielle qui conditionne toutes les approches sectorielles en matière de qualité.

Pour les plus avancés, le tri sélectif est en réflexion et participe à la démarche de mise en commun des problèmes au niveau intercommunal (cantons de Seyne-les-Alpes, de Barrême) ou en concertation avec les actions entreprises sur le chef-lieu (cantons de Mézel et de La Javie).

- ◆ l'aménagement des villages

Participant à l'amélioration du cadre de vie pour les résidents et à l'attractivité touristique, l'aménagement des villages par la mise en valeur du patrimoine local contribue ainsi à l'émergence d'une identité locale. L'enfouissement des réseaux représente une préoccupation largement partagée au sein du Pays Dignois.

◆ l'éducation à l'environnement

Elle pourrait permettre une activité complémentaire pour les structures d'accueil existantes sur le Pays. A titre d'exemple, celles qui se trouvent sur le territoire de la Réserve Géologique se sont regroupés dans une structure commune (GEOL) pour la promotion et la commercialisation.

## 2.7 Les services

En ce domaine, le sentiment qu'il y a identité de problèmes (à une échelle différente) entre le chef-lieu et les autres communes a été souvent affirmé. La présence de services publics polyvalents au moins aux chefs lieu de canton est une condition de la vie quotidienne de nombreuses communes. Les élus locaux souhaitent que l'Etat manifeste sa volonté de travailler en concertation pour que les administrations adoptent de nouvelles pratiques.

Un thème récurrent pour les communes peu peuplées concerne les équipements relatifs à l'assainissement et à l'adduction d'eau.

En ce qui concerne les services aux personnes, les préoccupations concernent le multicommerce local, le maintien du commerce ambulancier et une réflexion sur les activités à domicile. Le portage de repas aux personnes âgées et personnes isolées fait l'objet d'études dans de nombreux bassins du Pays Dignois.

Les besoins en matière d'accueil et de loisirs des enfants et des adolescents font partie des problèmes quotidiens des habitants. Des initiatives communales et associatives tentent d'apporter localement des réponses. Elles rencontrent souvent des difficultés de fonctionnement liées au manque de financement et à une coordination intercommunale parfois déficiente.

## 2.8 Les activités culturelles

Si elles ne sont pas toujours citées spontanément par les élus comme un élément d'une politique territoriale, les activités culturelles constituent une des bases de la vie locale par les échanges qu'elles procurent. D'autre part, la culture et les loisirs sont partie intégrante de la recherche d'un art de vivre qui se veut différent de ce qui peut être vécu dans de plus grandes métropoles.

L'existence de manifestations culturelles ou sportives déjà bien implantées (Rencontres Cinématographiques, Festival de Théâtre de Rue, expositions et animations du Musée Départemental et de la Réserve Géologique) suscite une demande en terme de diffusion dans les communes du Pays, dont certaines travaillent sur des projets d'équipements ou d'animation (notamment pour le cinéma itinérant sur l'année). De nombreuses initiatives existent dans les villages que ce soit notamment sur le plan de la musique, du théâtre, la danse (ex Thoard, Seyne-les-Alpes, Estoublon, Bras d'Asse, Auzet etc.). L'action du secteur associatif dans ce domaine constitue une richesse et une preuve d'attachement au terroir qu'il conviendra de valoriser pour cimenter le futur Pays Dignois grâce à la participation active des habitants.

### 3. LES OBJECTIFS GLOBAUX DU PROJET DE PAYS

Quelles que soient les volontés et les motivations des acteurs locaux à engager la réflexion sur le projet de Pays Dignois, ils se doivent de traduire leur ambition commune pour ce pays en termes d'enjeux et de finalités. Cet exercice est, dans le cas présent, rendu difficile par le peu d'expérience en la matière sur le territoire du Pays. Le faible nombre de structures intercommunales de développement conduit la grande majorité des responsables locaux à avoir essentiellement une culture de la gestion communale, c'est-à-dire une vision à court terme qui se traduit par des programmes d'opérations successifs sans lien stratégique entre eux.

La finalité du projet de Pays Dignois peut se matérialiser sous la forme de plusieurs objectifs :

∅ être capable de fabriquer et de maintenir un milieu social

Pour donner de la pertinence à la volonté de vivre ensemble, le système d'acteurs du Pays doit avoir la capacité de donner du sens à l'action collective, c'est-à-dire de concevoir et de mettre en œuvre des projets communs sous tendus par une vision de l'avenir partagée et perçue comme légitime. Par cette action, le Pays et ses acteurs s'inscrivent dans le développement durable et dans la recherche de sens sur le long terme.

∅ lier autour d'un projet territorial commun différentes politiques

Il s'agit d'agencer des politiques économiques, environnementales, sociales, culturelles autour d'une vision d'ensemble du devenir du Pays. Pour ce faire, chaque bassin doit structurer sa réflexion et participer réellement à l'œuvre commune. Cette faculté n'est pas immédiate du fait de l'absence de structures intercommunales disposant de compétences de développement, de la difficulté de sortir d'une sectorisation des appareils technico-administratifs et de la communalisation des politiques (ponctualités des aides et saupoudrage divers sans cohérence globale).

L'objectif est de donner au Pays Dignois une autre signification que celle de la fonctionnalité. Le Pays doit se concevoir comme un espace doté de potentialités qui doit s'adapter à l'évolution de la société. Cette volonté renvoie, non plus à la simple gestion, mais à une logique d'aménagement et d'appréhension globale du devenir cohérent et durable du territoire.

∅ prendre en compte la complexité des réalités locales

Le futur Pays doit viser une mutualisation des moyens au service de dossiers techniques et la mise en œuvre d'une logique de projets, transversale et stratégique. La réalisation concomitante de ces deux objectifs passe par la contribution de tous les composants du tissu local.

∅ dépasser le syndrome de l'enfermement

Chaque partenaire, collectivité locale, socio-professionnel, associatif doit pour participer pleinement aux débats, se projeter dans la problématique du Pays. Être force de proposition permet de reconnaître les autres participants et de se faire reconnaître par eux. Faire le Pays, c'est accepter que chacun avance vers les objectifs communs à son propre rythme et s'intègre avec ses propres dynamiques dans la construction du Pays.

De même, il est important de maîtriser la complémentarité des facteurs du développement économique, culturel et social entre la ville-centre et le reste du Pays.

Enfin, la réussite d'un projet de développement dépend aussi des liaisons, des interfaces et des articulations avec l'extérieur. Des possibilités de connexion du Pays Dignois avec le Réseau des Villes des Alpes du Sud, avec l'Italie et d'autres partenaires européens peuvent le nourrir utilement et lui donner un souffle et une ouverture salutaires.

∅ rechercher une identité capable de façonner une image du Pays Dignois

Compte tenu de la ruralité revendiquée par les principales composantes du Pays Dignois et de son inscription dans le développement, il convient, en conjuguant racines et modernité de dépasser les clivages (ville-villages, plaine-montagne), de bâtir une identité qui rassemble et qui attire.



## 4. VERS LA FORMULATION D'UN DIAGNOSTIC STRATEGIQUE

### 4.1 Les forces et les faiblesses

#### 4.1.1 Les forces

- ∅ Une zone proche des grands centres urbains de la côte méditerranéenne.
- ∅ Une croissance démographique globale.
- ∅ L'environnement préservé, diversifié et « requalifié », en partie (par l'intermédiaire du programme LEADER II pour la zone de la Réserve Géologique) qui représente un cadre de qualité pour la vie quotidienne et pour les activités.

Cette richesse n'est pas toujours intégrée par les élus, car elle demeure, pour beaucoup, non-économique directement. Pourtant une étude récente a montré que le nombre d'emplois directs et indirects liés à l'activité de la Réserve Géologique était loin d'être négligeable.

- ∅ Des points forts capitalisables en tant que lieux forts ou porteurs de dynamique : les stations touristiques de montagne, la Réserve Géologique, la Fondation A.D. Neel,...
- ∅ Une offre potentielle d'activités en matière de tourisme, sports, loisirs, culture importante diversifiée sur toute l'année.
- ∅ Une expérience de programme de développement autour du thème de la géologie mis en œuvre par la Réserve Géologique et le Conseil Général à travers le programme LEADER qui a fédéré un certain nombre d'initiatives.
- ∅ Une dynamique citoyenne en cours d'émergence sur Digne pouvant servir de fil conducteur à la création rapide du futur Conseil de Développement à

partir de l'expérience du Conseil Communal de Concertation de la ville de Digne-les-Bains.

#### 4.1.2 Les faiblesses

- ∅ Un fonctionnement institutionnel ne possédant pas une culture affirmée du partenariat que ce soit entre communes ou entre collectivités et socio-professionnels.
- ∅ Un système productif limité et concentré sur des activités classiques, n'offrant pas de spécificité identifiée.
- ∅ Des ressources financières (collectivités et ménages) faibles.
- ∅ Un manque global d'image et d'identification.
- ∅ Des transports collectifs inadaptés.

### 4.2 Les opportunités et les menaces

#### 4.2.1 Les opportunités

- ∅ La capacité de réponses aux nouvelles attentes des consommateurs en matière de santé (remise en forme), de tourisme (écotourisme), de consommation (produits du terroir).
- ∅ L'ouverture prochaine d'un IUT sur Digne et l'apport d'une population étudiante qui peut participer à l'économie locale sur l'ensemble du Pays.
- ∅ L'intégration des technologies de l'information et de la communication dans les pratiques économiques, éducatives, culturelles et sociales de l'ensemble du Pays.

- ∅ La sortie de la monoactivité thermique vers des produits relevant du bien-être et de la remise en forme
- ∅ La capacité de retombées économiques apportées par la clientèle de la Réserve Géologique et de la Fondation AD Neel
- ∅ Le potentiel représenté par les jeunes retraités attirés par un Pays dont l'image pourrait être basée sur la nature et le bien-être
- ∅ Des réservoirs de clientèle touristiques importants que ce soit sur le plan intrarégional (Verdon, Luberon) ou national (littoral, Alpes du Nord)

#### 4.2.2 Les menaces

- ∅ Le vieillissement dans près de la moitié des communes du Pays de la population autochtone.
- ∅ La dégradation urbanistique et économique des centres bourgs.
- ∅ La notoriété de sites prestigieux proches (Lubéron, Verdon, Mercantour, Côte d'Azur) qui pourraient occulter l'intérêt de la destination « Pays Dignois ».

## 5. LES ENJEUX DU PAYS DIGNOIS

### 5.1 Le territoire

Le Pays Dignois doit intégrer des logiques multiples :

- ∅ la logique de la complémentarité entre espaces en matière de participation à la mise en place des grands axes de développement,
- ∅ la logique de l'articulation entre les missions et compétences exercées aux différents échelons territoriaux (communes, structures intercommunales, et département),
- ∅ une logique d'articulation de micro-territoires : bassin dignois, bassin de Seyne, massif des Monges
- ∅ la logique de la transversalité des différents bassins qui s'organisent en chaîne et s'ouvrent ensemble vers l'extérieur et notamment à la coopération transfrontalière.

La reconnaissance de chacune des « entités locales » devra fonder la cohérence d'ensemble du Pays. Cette démarche passe par l'acceptation que les collectivités ne sont pas toutes au même moment concernées par les mêmes problèmes. Il s'agit d'entrer dans une logique de projets qui permette des coopérations à géométrie variable suivants les sujets abordés. Parallèlement, chaque commune ou structure intercommunale se donne, à terme, les moyens de contribuer à l'avancement de la dynamique du Pays dans son ensemble. Ainsi la démarche d'émergence du Pays Dignois est double :

- ∅ elle recherche une cohérence globale des projets de développement
- ∅ elle vise la mise en œuvre progressive de synergies locales

Elle s'inscrit dans un processus de construction à moyen terme d'une nouvelle approche du développement territorial qui privilégie une démarche participative et une prise en compte de la notion de développement durable.

## 5.2 Le secteur économique

### 5.2.1 Soutenir le développement des activités

Les actions stratégiques de développement doivent être adaptées aux spécificités locales :

- ∅ élargir le soutien à la création et au développement des très petites entreprises en concertation avec la Plate Forme d'Initiatives Locales par l'ouverture à des moyens financiers adaptés, par une procédure particulière pour les créations d'entreprises par les publics les plus en difficulté (demandeurs d'emplois, RMistes)
- ∅ se donner les moyens de soutenir les micro-projets créateurs d'activités et d'emplois
- ∅ promouvoir l'offre d'insertion notamment sur des activités nouvelles répondant à des besoins collectifs non satisfaits
- ∅ valoriser l'artisanat et notamment l'artisanat d'art

La méthode employée doit permettre de mettre à plat, pour les mettre en cohérence, l'ensemble des interventions existantes en matière d'emploi et d'insertion.

### 5.2.2 Appuyer le développement des technologies de l'information et de la communication

Ces technologies sont un facteur de rupture de l'isolement, d'accès aux savoirs, au travail à distance, au commerce électronique. Elles représentent un outil de communication incontournable pour l'entreprise et pour le citoyen. L'exemple de la réalisation du cybercafé municipal à Digne-les-Bains constitue un exemple d'outil à la disposition des habitants du Pays.

En soutenant la réalisation de réseaux à haut débit sur l'ensemble du Pays, la sensibilisation et la formation (des scolaires, des socio-professionnels, des agents des collectivités, des associations), la création de points d'utilisation publique, une nouvelle culture et une nouvelle pratique cimenteront les acteurs du Pays en l'ouvrant largement sur l'extérieur.

### 5.2.3 Promouvoir sur le territoire une offre de formation diversifiée

Les établissements existants (CFA, Lycée Technologique, CFPPA Carmejane), l'EREF de Seyne-les-Alpes (pour la formation professionnelle en milieu rural), le futur IUT, les chambres consulaires et les organismes professionnels ont capacité à proposer une large palette de possibilités d'augmenter les compétences et de créer des activités permettant de maintenir au Pays les jeunes qualifiés.

Compte tenu des spécialités existantes, notamment les formations post-baccalauréat (DEUST Domotique au Lycée de Haute Provence, DEUST Sciences de la Terre, BTS Comptabilité, Tourisme, Gestion des Entreprises, action commerciale au Lycée David Neel et au CFA, etc.), des compétences spécifiques du COSTIC en matière de formations technologiques dans les domaines du bâtiment et de l'énergie, de nombreuses ouvertures se présentent en matière de formation continue et professionnelle, formations post-baccalauréat complémentaires, formations à distance et / ou par télé-enseignement, de participation, en partenariat avec Manosque et Gap (dans le cadre du réseau des Villes des Alpes du Sud) d'une Université des Alpes du Sud.

L'utilisation des technologies modernes de communication dans la formation à distance est un objectif de qualification des hommes et d'aménagement du territoire en compensant les effets de l'éloignement.

### 5.2.4 Ancrer durablement la pluriactivité

Beaucoup d'emplois existants ou potentiels le sont à titre précaire ou saisonnier. Une piste, parmi d'autres, apportant souplesse et flexibilité à l'entreprise (agricole, touristique, artisanale, de services) et sécurité légitime au salarié réside dans la formule des groupements d'employeurs. Ils permettent de constituer des emplois permanents à partir de "bouts d'emplois"; ils offrent aussi aux entreprises la possibilité de se doter de compétences auxquelles elles ne pourraient prétendre si elles restaient isolées.

#### 5.2.5 Diversifier et moderniser l'offre de locaux d'entreprises

Une concertation entre les communes doit être menée pour proposer aux entreprises des locaux adaptés dans des zones d'activités non concurrentes, modernes et dotées de services communs performants.

Une diversification des dispositifs appropriés au tissu économique et aux disponibilités foncières et immobilières des petites communes, comme les pépinières, les ateliers relais, peut faciliter les installations.

#### 5.2.6 Confirmer l'artisanat comme acteur du développement économique

Il s'agit de poursuivre, en concertation avec les chambres consulaires, la dynamique engagée par les procédures ORAC - FISAC en matière de modernisation, de soutien à l'installation et d'appui à l'adaptation des produits et des services aux attentes des consommateurs.

#### 5.2.7 Pérenniser l'Observatoire du Pays Dignois

Cet observatoire, actuellement en phase de démarrage, constitue un outil précieux pour la connaissance et le maillage du territoire.

### 5.3 L'agriculture

L'agriculture conserve une consistance économique non négligeable en terme d'emplois (directs, indirects et induits) et façonne encore l'âme du Pays.

#### 5.3.1 Un élément essentiel de l'économie du territoire

L'un des enjeux relevé du secteur dans le Pays Dignois concerne l'évolution vers une multifonctionnalité dynamique et non subie. Par l'intermédiaire des CTE, l'agriculture locale peut s'orienter durablement vers les deux volets complémentaires que sont la production d'une

part, et la gestion de l'espace d'autre part. Il s'agit donc de veiller au renouvellement des exploitations pour éviter les ruptures en :

- ∅ maintenant un réseau d'exploitations viables
- ∅ structurant le développement de filières notamment les plantes à parfum aromatiques et médicinales, la production de semences, l'élevage ovin et bovin
- ∅ en soutenant la promotion des produits de pays

### 5.3.2 Une agriculture de qualité

D'autre part, les spécificités du Pays Dignois orientent l'avenir vers une agriculture extensive, non polluante, respectueuse de l'environnement (cohabitation avec le tourisme). Les produits générés sont de qualité mais doivent être commercialisés dans des circuits courts. La qualité (gastronomique, sanitaire) doit se faire connaître et doit être garantie aux consommateurs par un cahier des charges (traçabilité, contrôle, garantie de l'approvisionnement).

Cette recherche de la qualité prévaut dans la recherche de niches à développer (plantes à parfum, agriculture biologique) avec le souci de ne pas mettre en péril des filières par manque de quantité ou de qualité. Dans cette optique, les deux abattoirs du Pays Dignois doivent réfléchir à une concertation pour trouver des articulations et une synergie économique et commerciale.

### 5.3.3 La filière bois

Tant au niveau de la ressource, notamment dans le bassin de Seyne, que dans son utilisation locale en matière artisanale, l'étude du potentiel économique de la forêt entre dans le cadre de la valorisation des ressources patrimoniales du Pays.

## 5.4 Le développement touristique

Le développement d'une économie touristique respectueuse de l'environnement naturel et social mais aussi des cultures et des traditions participe à la réalité du Pays Dignois. Ces actions seront menées en partenariat étroit avec le Comité Départemental du Tourisme et des Loisirs dans le cadre du nouveau schéma départemental du tourisme.

#### 5.4.1 Développer une offre diversifiée et complémentaire

Les nombreuses thématiques possibles en matière d'offres doivent être intégrées en produits complémentaires sur une ligne directrice bien-être / nature / culture:

- ◆ Sur le plan sectoriel, les activités loisirs, nature, randonnée, sports peuvent être liées au patrimoine (naturel, humain, bâti) à travers la découverte de la ruralité, à la remise en forme (aromathérapie), à la culture, etc.

Une stratégie intégrée de développement touristique du Pays visera donc à :

- ∅ développer le tourisme de santé vers la remise en forme par une offre globale associant les activités nouvelles offertes par l'établissement thermal et les possibilités de loisirs ou sportifs sur le Pays en toutes saisons. A ce titre, l'établissement thermal et le golf doivent jouer pleinement la carte du territoire Pays.
  - ∅ diversifier l'offre par la promotion des activités ludiques (randonnées de découverte à thème : nature, faune, astronomie, etc) et sportives de plein air (randonnées pédestres, équestres, VTT, escalade, deltaplane, parapente, ski alpin, ski de fond, randonnées à ski, ou à raquettes).
  - ∅ promouvoir le géotourisme et le tourisme culturel à travers les activités proposées par la Réserve Géologique, la fondation AD Neel et les possibilités de mise en œuvre de produits touristiques spécifiques alliant découverte des sites, de l'histoire et de la culture locales et des produits.
- ◆ Sur le plan fonctionnel, la complémentarité doit s'instaurer au niveau des moyens entre les deux Offices de Tourisme qui possèdent des savoir-faire spécifiques, tout en étant confrontés à des problèmes similaires (amélioration des hébergements touristiques par l'encouragement au classement des meublés, promotion et commercialisation, animation, offre de produits).

#### 5.4.2 Définir une image du Pays

L'image fédératrice du pays doit mettre en valeur la richesse de son territoire et des activités proposées. Le Pays Dignois, en tant qu'espace de découverte, est multiple et invite à de

multiples rencontres (avec le temps de la terre, le temps de l'homme,...). Plutôt que d'opposer des sous espaces géographiques, un positionnement basé sur les sens (héritage de Gassendi) est à expérimenter. Basée sur la qualité de ses ressources patrimoniales variées, la spécificité du Pays Dignois passe peut-être par la recherche d'une différence qui « sort » de l'image traditionnelle de la ruralité.

## 5.5 L'habitat et les transports

En matière d'habitat et d'urbanisme, l'un des enjeux de la construction du pays réside dans la mise en cohérence des différentes politiques sectorielles existantes et dont certaines sont en application : le Plan Local de l'Habitat (PLH), les ORAC, le plan de déplacement, le schéma de développement commercial. L'objectif est de déterminer les démarches et procédures qui peuvent redynamiser les fonctions des centres villes ou centres bourgs et qui englobent les questions relatives aux équipements, à l'habitat, aux espaces publics, aux circulations et aux commerces.

En matière de transport, la facilitation des déplacements internes au Pays et vers les métropoles environnantes participe à la fois à la construction du sentiment d'appartenance au Pays et à sa perception à l'extérieur tout en favorisant la mobilité pour les activités économiques, culturelles et sociales.

## 5.6 L'environnement et le cadre de vie

L'environnement privilégié du Pays Dignois doit être envisagé comme une valeur et une ressource. A ce titre, il constitue une richesse dynamique au titre de laquelle il convient de concilier, dans le cadre d'un développement durable, les activités économiques, touristiques, culturelles et la préservation du patrimoine.

La présence sur le territoire du Pays Dignois de la Réserve Géologique de Haute Provence qui a développé une politique forte de valorisation du territoire induisant localement des retombées économiques, l'émergence d'une compagnie d'accompagnateurs de moyenne montagne du Pays Dignois souhaitant promouvoir des randonnées de découverte du patrimoine naturel sont autant d'atouts pour la construction d'un espace à découvrir dans toute sa diversité.

Le patrimoine naturel et culturel a une signification ou une valeur matérielle ou morale, réelle ou potentielle. Le patrimoine est étroitement lié à l'homme et à la communauté humaine locale, qui en sont les créateurs, les détenteurs et les utilisateurs en premier lieu. Il est donc primordial d'associer concrètement l'ensemble des acteurs locaux à l'inventaire de ce patrimoine puis dans un second temps d'utiliser le patrimoine pour en faire le socle d'un développement. La volonté de dépasser un usage simplement touristique ou identitaire passe par une véritable collaboration des acteurs (collectivité des élus, communauté des forces vives).

C'est à ces conditions que le patrimoine pourra constituer une véritable ressource, c'est-à-dire, un facteur d'image (pour soi et pour les autres), d'attraction, de prise d'initiative. Des métiers, des produits, des loisirs, des échanges peuvent alors contribuer à la richesse commune.

## 5.7 Les services publics et au public

A partir du recensement des besoins, le Pays doit bâtir, notamment grâce à l'utilisation des NTIC, un maillage du territoire par les services publics dans une logique de polyvalence et de pluriactivité. La vision moderne de l'aménagement du territoire rural met en avant l'accessibilité des services publics et non plus leur présence. Une solution possible peut consister à créer des maisons de services publics offrant sur un lieu unique l'accès à différentes administrations.

En ce qui concerne les services au public, trois thèmes semblent devoir retenir particulièrement l'attention :

- ∅ pour les personnes âgées, l'objectif pourrait être de programmer en cohérence (territoriale et sectorielle) les actions de maintien à domicile, de services de proximité, l'adaptation du logement, le développement de structures temporaires d'accueil, la coordination des soins et aide à la personne autour du médecin traitant.
- ∅ pour les familles, la capacité à imaginer des solutions aux problèmes de garde et d'offre de loisirs des jeunes enfants conditionnera la vie économique et sociale des habitants du Pays
- ∅ pour les adolescents, une approche spécifique doit être entreprise pour leur fournir, au moins au niveau des chefs lieux de canton, une offre d'animations nouvelles correspondant à leurs besoins.

## 5.8 Les activités culturelles

Le tissu associatif riche doit pouvoir être soutenu dans ses initiatives. Le Pays doit créer un réseau d'activités qui diffuse à partir de Digne ou d'autres lieux vers l'ensemble du territoire. Les liens culturels doivent privilégier l'ouverture et l'enrichissement de la vie locale. Il s'agit de promouvoir l'action culturelle globale, les mises en réseau, les initiatives et identités locales qui contribuent à l'émergence et à la réalité du Pays Dignois tout entier.